

J'estime depuis toujours qu'il n'est absolument pas normal d'accorder aux députés une indemnité exempte d'impôts. A ma connaissance, aucun autre citoyen n'a droit à une indemnité exempte d'impôt. C'est donc une mauvaise chose d'une part pour cette raison, et aussi parce que cela crée des injustices parmi les députés. Laissez-moi vous expliquer ce que je veux dire par là. Il y a un écart considérable entre le montant de mes dépenses, moi qui vient d'une circonscription urbaine, et celle du député de Churchill, par exemple, dont la circonscription s'étend à plus de la moitié du territoire du Manitoba. Les frais de location d'un avion, car c'est le seul moyen de se rendre dans des localités isolées, sont très élevés. Mais ces dépenses sont sans doute infimes comparées à celles de mon collègue le député du Territoire du Nord-Ouest (M. Firth).

J'ai toujours cru que l'indemnité non imposable devait disparaître et que les députés devraient peut-être toucher d'une indemnité dont il rendrait compte au moyen de reçus, ou qu'on leur permettrait de déduire les dépenses légitimes dans le calcul de leur impôt sur le revenu comme dans le cas des travailleurs autonomes.

Je m'oppose à une augmentation procentuelle générale et je sais qu'à cet égard je ne suis pas du même avis d'amis et de collègues du monde ouvrier avec qui j'ai travaillé pendant des années. Une telle augmentation ne ferait qu'élargir l'écart de revenus qui sépare les citoyens canadiens. Pour illustrer mon point de vue, permettez-moi de citer la circulaire que les députés ont reçue il y a quelques semaines donnant la liste des augmentations de salaires et de traitements des employés de la Chambre des communes. Je n'ai pas le document sous la main mais je me rappelle des grandes lignes. Sauf erreur, tous les membres du personnel de la Chambre des communes ont obtenu une augmentation de 10 à 11 p. 100. Cela signifie que les préposés à la cafétéria ou au restaurant ont obtenu probablement une hausse de \$500 ou \$600 par an, alors que celle de certains hauts fonctionnaires variait entre \$3,000 et \$4,000, et peut-être même plus.

C'est ce genre de proposition que je considère comme fondamentalement erronée dans ce sens qu'elle ne fait qu'agrandir l'écart de revenu entre ceux qui se situent aux échelons inférieurs et ceux qui sont au haut de l'échelle. Pour la même raison, je ne crois pas que les députés, qui se situent en fait dans la tranche de revenu supérieur de 3 p. 100 ou 4 p. 100 chez nous, doivent toucher la pleine hausse du coût de la vie. Si nous essayons sérieusement d'enrayer l'inflation nous devrions certes nous préoccuper des gagne-petit. Si quelqu'un doit obtenir la pleine hausse du coût de la vie, ce sont eux. Si les mieux rémunérés obtiennent une augmentation qui tienne compte de la hausse du coût de la vie, elle ne doit pas être égale à la pleine hausse de cet indice. Les Canadiens veulent voir leur pays s'orienter vers une plus grande équité que ces dernières années, et cette augmentation pour les députés, ainsi que celles qui sont accordées dans les secteurs public et privé, ne font qu'élargir l'écart entre les nantis et les démunis.

Il me reste encore une observation à faire. Il me semble pour le moins ridicule de discuter la proposition dont nous sommes aujourd'hui saisis à un moment où le ministre des Finances dit, comme nous l'ont appris la radio, la télévision et les autres média d'information, qu'il rencontre les

#### Traitements des députés—Loi

dirigeants de l'industrie et de l'agriculture ainsi que les premiers ministres provinciaux et les chefs syndicaux pour essayer d'obtenir un consensus au sujet d'une politique de restrictions pour enrayer l'inflation. Je n'ai jamais cru qu'une politique du contrôle des prix et du revenu, volontaire ou imposée par la loi, pouvait donner d'heureux résultats. On ne saurait maîtriser l'inflation, phénomène mondial, par ce genre de contrôle. C'est ce qu'a préconisé l'opposition officielle pendant la dernière campagne électorale, et il semble que le ministre des Finances veuille maintenant l'adopter.

C'est ridicule de sa part de prêcher une politique de modération, d'exhorter les chefs ouvriers à convaincre leurs membres de faire preuve de modération au moment même où les députés sont engagés dans un débat sur une hausse de traitement de beaucoup plus élevée que toutes celles qu'ont pu obtenir, par négociation ou par grève, jusqu'ici tous les groupes de travailleurs. C'est d'autant plus ridicule à un moment où les chefs syndicalistes ont du mal à faire ratifier par leurs membres quelques-unes des meilleures offres jamais obtenues par négociation, parce que les travailleurs estiment que ces offres ne sont pas assez élevées et que depuis trop longtemps ils sont toujours perdants.

● (1650)

Je doute que le ministre obtienne le consensus qu'il recherche. Je doute qu'il réussisse à convaincre les travailleurs, l'industrie, les agriculteurs et les gouvernements provinciaux. Bref, je ne crois pas qu'on puisse en arriver à réaliser un vrai consensus. De même, il me semble que si le Parlement allait approuver la forte augmentation qu'on nous propose, ce serait se moquer des appels à la modération. Je crois que nous devons tendre vers plus d'équité plutôt que de chercher le contraire. Je ne puis donc voter en faveur de la proposition qu'on nous a soumise.

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, quand je parle aux gens du parlement et de son rôle, une des choses qui surgit immédiatement dans la conversation est la question du gouvernement du pays. A ceci se rattache l'idée de donner l'exemple. Nous avons entendu le ministre des Finances (M. Turner) nous dire que l'inflation n'est plus facile à contenir. Il tente d'en arriver à un consensus entre les travailleurs, l'industrie et d'autres groupes en vue d'atténuer les exigences effrénées des divers secteurs de l'économie. Pendant ce temps, les 264 députés qui sont censés gouverner et donner un certain bon exemple, demandent une augmentation de traitement qui ne peut qu'être considérée comme très inflationniste par la population.

Je crains qu'après l'adoption de ce bill, car il sera adopté grâce à la majorité libérale, les travailleurs, syndiqués et non syndiqués, prétendront que si les députés se permettent une telle chose, eux aussi peuvent le faire. Autrement dit, si ceux qui doivent donner l'exemple demandent initialement une hausse de 50 p. 100 et finissent par accepter 33 1/3 p. 100 plus une indexation annuelle qui à la fin de la présente législature représenterait plus que les 50 p. 100 initialement demandés, comment pouvons-nous escompter, en toute honnêteté, que les travailleurs acceptent le genre de consensus proposé par le ministre des Finances?